

Nevers Magny-Cours - Championnat de France des Circuits

Date: 31 Juillet-2 Août 2026

Sujet/Subject : DECISION N°3
De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
A/To :

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : Rhys Lloyd

N° & Pilote / No. & Driver : 901 Harri REYNOLDS

Date & Heure de l'incident : Date and Time : le 1 Aout 2026 à 17h07

Séance / Session : COURSE 1

Faits / Fact : Drive trough effectué par le concurrent à la demande du Directeur de Course pour avoir causé une collision.

Infraction / Infringement :

Décision / Decision : 1 point de comportement

Raison de la décision / Reason : Application de l'Art : 17.9 du règlement sportif GT 2026 – Pénalités Drive-Trough – 1 point

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) : MAX CARTOIX	Date : 10:41
Signature : 	Heure (Time) : 02/08/2026

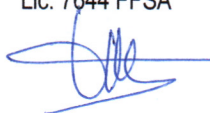
Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. PASCOUAT René
Président / Chairman
Lic. 14181 FFSA



Mme VAILLES Marielle
Membre
Lic. 7644 FFSA



M. MONSALLIER François
Membre
Lic. 4146 FFSA



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board